

LES GARANTIES D'ASSISTANCE

CÔTÉ PRO

Le tableau ci-dessous est une synthèse de vos prestations d'assistance. Pour plus de détails concernant les conditions, limites et exclusions applicables à chacune de ces garanties, veuillez vous référer aux dispositions de votre notice d'information.



		Côté PRO	
L'ASSISTANCE À DOMICILE	Assistance à domicile en cas d'hospitalisation imprévue (> à 2 jours) ou d'immobilisation (> 5 jours) liées à un accident ou une maladie	Aide-ménagère	✓
		Présence d'un proche au chevet du patient assuré	✓
		Transfert & garde d'animaux domestiques	✓
		Services de proximité • livraison de médicaments, • portage de repas, d'espèces, livraison de courses	✓
		De l'assuré(e) - conjoint(e)/concubin(e)/pacsée Prise en charge des enfants et des petits-enfants de < 16 ans ou des enfants handicapés • Déplacement d'un proche, ou transfert chez un proche, ou garde à domicile, • Conduite à l'école et retour au domicile	✓
		Prise en charge des ascendants • Déplacement d'un proche, ou transfert chez un proche, ou garde à domicile	✓
	Assistance à domicile en cas d'événement traumatisant (maladie grave, décès, accident)	De l'enfant-petit enfant-enfant handicapé Prise en charge des enfants et des petits-enfants de < 16 ans, ou des enfants handicapés (sans limite d'âge) malades ou accidentés	✓
	Assistance à domicile en cas de chimiothérapie ou de radiothérapie	Assistance psychologique	✓
		Aide-ménagère	✓
		Prise en charge des enfants et des petits-enfants de < 16 ans ou des enfants handicapés vivant au domicile	✓
L'ASSISTANCE ÉQUILIBRE VIE PRO	Garanties en cas de situation de stress au travail	Prise en charge des ascendants vivant au domicile	✓
		Conseils médicaux	✓
		Informations administratives et sociales	✓
	Bilan prévention des troubles musculo-squelettiques		
	Installation de l'activité professionnelle	Prévention stress au travail	✓
		Bilan professionnel	✓
	Soutien de l'activité professionnelle en cas de perturbations temporaires	Programme de remise en forme - valable également en cas d'arrêt de travail de > 30 jours	✓
L'ASSISTANCE EN DÉPLACEMENT	Soutien de l'activité professionnelle en cas de perturbation sur le long terme	Informations juridiques pro et accompagnement dans les démarches, coach budget*, assistance administrative à la carte*	✓
	Cessation de l'activité professionnelle	Aide aux déplacements, service coursier, présence d'un collaborateur ou d'une personne de confiance, assistance administrative à la carte	✓
		Aide aux déplacements, service coursier, présence d'un collaborateur ou d'une personne de confiance, assistance administrative à la carte, coach budget, bilan situationnel par ergothérapeute sur le lieu de travail	✓
	Assistance en déplacement touristique de moins de 3 mois en cas de maladie ou d'accident corporel de l'un des bénéficiaires	Aide aux déplacements, assistance administrative à la carte	✓
		Rapatriement sanitaire	✓
		Rapatriement des autres bénéficiaires en cas de rapatriement sanitaire d'un bénéficiaire blessé ou malade	✓
		Hébergement sur place d'un accompagnant en cas d'hospitalisation prolongée (dans l'attente du rapatriement)	✓
		Voyage Aller-Retour d'un proche en cas d'hospitalisation de > 7 jours	✓
		Frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger	✓
	Assistance en cas d'accident de ski alpin ou de fond	Recherche et expéditions de médicaments et prothèses	✓
		Frais de secours en montagne	✓
	Assistance en cas de décès	Rapatriement du corps en cas de décès de l'un des bénéficiaires en déplacement	✓
		Retour anticipé en cas de décès d'un membre de la famille du bénéficiaire	✓
	Renseignements & conseils médicaux	Renseignements et conseils médicaux lors de la préparation d'un voyage, pendant et au retour de voyage	✓

* Prestations accessibles dans les 12 mois suivant la création de l'entreprise.